

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 1
Coût des réalisations 2009	p 3
Décisions 2009 de la Municipalité et résultats comptes administratifs- Comparatif 2008/2009	p 3
Informations Communales et diverses	p 5
Mairie	p 5
Les services : La Poste, Les Ordures Ménagères, Location de la salle des fêtes, Transport en car	p 6
Contacts Utiles	p 7
Recensement militaire	p 8
Les artisans, commerçants et entreprises	p 9
Etat civil 2009	p 9
Naissances	
Mariages	
Décès	
L'urbanisme	p 10
L'école, la cantine scolaire et la garderie	p 11
Les Associations Communales	
- Les nouvelles Associations (Triton Fringant, Autour de l'Ecole)	p 12
- L'U.N.R.P.A	p 15
- Le Comité des Fêtes	p 15
- La Section A.F.N	p 16
- La Goujonnette	p 16
Les Concours : Maisons Fleuries et Dessin	p 18
La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs	p 19
Les Associations Intercommunautaires	p 21
- Multimédia	p 21
- Ecole de Musique	p 21
- Tennis Club	p 23
- Basket Ball Club	p 23
Divers	p 24
- Généalogie	p 24
- TNT	p 24
- Intoxication CO	p 25
- Les croix de La Marolle	p 27

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Déjà deux années passées à vos côtés : elles m'ont paru s'écouler très vite, la fonction de Maire étant dévoreuse de temps, mais également riche d'enseignements et d'expériences inattendues.

Je commence à connaître mieux la commune et ses habitants, j'essaie d'être à l'écoute des besoins de tous, mais ce n'est pas toujours facile et pour ce faire il faut que vous m'aidiez : n'hésitez pas à venir à la mairie, vous y serez bien accueillis et écoutés.

Même si ce n'est pas encore spectaculaire, le village se transforme petit à petit, proportionnellement à nos moyens.

Quels changements visibles ? La passerelle de la Ruine, le portail du cimetière, les ralentisseurs et leurs bacs à fleurs dans la rue des Ecoles, les fenêtres de l'étage du Presbytère, les roseaux plantés à la station d'épuration, l'abribus pour les lycéens route de Montrieux...

D'autres réalisations qui se voient moins : le programme de réhabilitation et de mise aux normes des logements communaux est bien avancé, du mobilier neuf a été installé à l'école et à la Poste (pour le passage à l'informatique), la cantine a été également rénovée...

Des achats nécessaires ont été réalisés : une sono pour l'animation des différentes manifestations de la commune, un ordinateur et deux photocopieurs pour la Mairie et l'École, un nouveau tracteur tondeuse et une nouvelle voiture de fonction pour Laurent, des tables plus légères et maniables pour la Salle des Fêtes...La Mairie a également financé à hauteur de 20% le projet Ecole Numérique Rurale, qui permet aux enfants des écoles de bénéficier d'un matériel informatique innovant et très apprécié.

Nous améliorons progressivement les conditions de travail du personnel communal et de l'école, assurant ainsi une meilleure qualité de service auprès de la population.

Il y a un an, nous avons déménagé nos anciens de la Maison de Retraite. Pour beaucoup cela a été un bouleversement, pour tout le village c'est une page qui s'est tournée.

Avec la création de l'EHPAD de Neung, nous nous retrouvons maintenant avec un établissement vide dont la commune continue à subir les frais d'entretien (chauffage...) sans compensation pour le manque à gagner causé par le départ des résidents (taxes importantes sur l'eau et l'assainissement, impôts locaux, autres retombées difficilement chiffrables, par exemple chez les commerçants).

L'ancienne maison de retraite de Neung n'a pas ce souci, car les frais sont pris en charge par la Communauté de Communes (dans l'attente de l'éventuelle revente de l'établissement) Qu'allons-nous faire de nos locaux vacants ? Même si rien ne semble bouger, beaucoup de projets ont été étudiés, malgré la lenteur administrative et le désengagement de la Communauté de Communes, qui dans ce dossier n'a pas fait preuve d'esprit communautaire.

Nous avons fait venir un cabinet d'architectes pour une étude des possibilités. La réalisation de plans était nécessaire (coût estimé : 6000 € !) je les ai donc moi-même réalisés sur ordinateur avec l'aide de ma secrétaire pour les mesures sur le terrain.

Actuellement plusieurs projets sont à l'étude : le Centre de Loisirs, qui utiliserait une partie du rez-de-chaussée, est en bonne voie, ceci laissant la possibilité de logements locatifs au premier.

Nous avons eu une proposition de location faite par les religieux de la Fraternité St Thomas Becket de Lamotte Beuvron. Si le Conseil optait pour cette solution, le projet du Centre de Loisirs serait bien sûr réorienté.

Quels sont les projets pour l'année 2010 ?

Divers travaux sont prévus : Insonorisation du plafond de la cantine, réfection des façades de l'Eglise, suite de la remise aux normes des logements communaux...

Pour les années suivantes, bien d'autres projets sont à l'étude :

Couverture de l'ancien presbytère, opération « Cœur de Village » (avec enfouissement des lignes électriques, passage d'eau permettant la pose de bornes à incendie et passage de l'interconnexion en fibres optiques), extension de l'éclairage public, isolation de la Salle des Fêtes, extension de la Mairie dans le logement contigu...

Vous voyez que les chantiers à venir ne manquent pas, néanmoins leur réalisation ne dépend pas uniquement de notre bonne volonté, mais de nos moyens financiers limités et des aides publiques de plus en plus difficiles à obtenir.

Je remercie toutes les associations ainsi que les bénévoles qui participent à l'animation de notre petite commune pour leur travail important tout au long de l'année.

Merci à tous les employés communaux et aux enseignants pour leur disponibilité et leur dévouement au service de la commune.

Je remercie pour finir l'ensemble de mon Conseil Municipal, avec qui j'ai plaisir à travailler et qui s'investit sans compter dans toutes ses missions.

Pour conclure, je pense que le bon fonctionnement d'une commune dépend de la bonne entente de tous et d'une volonté de travail solidaire. C'est le cas à La Marolle, continuons donc ensemble à construire l'avenir de notre village.

Amicalement,

Le Maire, Jean-Jacques Delaitre

N.B : Une nouvelle projection du diaporama, pour ceux qui n'ont pas pu assister aux vœux du Maire et pour ceux qui ont envie de le revoir, aura lieu le **Mercredi 05 mai 2010** à partir de **14h00** à la salle des fêtes de La Marolle-en-Sologne.

COÛT DES RÉALISATIONS 2009

• Passerelle Ruine	6 164.18	€ TTC
• Portail du cimetière	2 212.60	€ TTC
• Ordinateur Mairie	757.00	€ TTC
• Tondeuse autoportée	3 211.00	€ TTC
• Aménagement sécuritaire « Rue des Ecoles »	3 324.53	€ TTC
• Réfection Studio au presbytère	6 790.19	€ TTC
• Sono	968.90	€ TTC
• Rénovation cuisine scolaire	941.25	€ TTC

DECISIONS 2009 DE LA MUNICIPALITE

Conseil municipal du 28 Janvier 2009

Commerce : Liquidation judiciaire du bar restaurant « Le Marcassin ». Proposition de la commune pour racheter le fonds de commerce afin de ne pas perdre la licence IV.

Conseil municipal du 20 Février 2009

« Ralentisseurs Rue des Ecoles » : l'entreprise « AB2 Signalisation » a été retenue pour 1448.36 € TTC pour la signalisation horizontale et pour 1264.17 € TTC pour la signalisation verticale.

Conseil municipal du 23 Mars 2009

Taux imposition 2009 : pas d'augmentation de la part communale.

Commerce : délibération d'achat du fonds de commerce « Le Marcassin ». L'offre de la commune a été retenue.

Conseil municipal du 27 Avril 2009

Classe verte 2009 : 17 enfants sont concernés. 100 € de participation seront demandés aux familles.

Projet « Ecoles Numériques Rurales » : Les communes rurales peuvent faire acte de candidature pour équiper les écoles de matériels informatiques. Le Conseil est d'accord pour faire le dossier de candidature pour l'école de La Marolle-en-Sologne.

Conseil municipal du 27 Mai 2009

Commerce : revente du fonds de commerce « Le Marcassin ».

Attribution de compensation 2009 : par la communauté de communes pour un montant de 13 635.88 €.

Mairie et école : changement de photocopieurs.

Conseil municipal du 27 Juillet 2009

Ralentisseurs « Rue des Ecoles » : devis accepté d'« Astrid de Sologne » pour 613 € pour les bacs à fleurs.

Conseil municipal du 14 Septembre 2009

Abri-bus « route de Montrieux » : participation de la commune à hauteur de 3000 €. Le solde est pris en charge par le Conseil Général.

Conseil municipal du 12 Octobre 2009

Urbanisme : Cas de réduction d'un emplacement réservé afin de faciliter la construction d'une future maison. Le propriétaire, en retour, concède à la commune gratuitement une bande de terrain. Ceci est à mettre en place dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée du plan d'occupation des sols sans enquête publique.

Logement communal : réfection d'un studio au Presbytère est décidée.

Projet « Ecoles Numériques Rurales » : Le projet est retenu.

Dotation de solidarité rurale du Conseil Général : une dotation peut être allouée à la commune pour l'année 2010. Celle-ci va présenter le projet de réfection des façades de l'Eglise.

Conseil municipal du 20 Novembre 2009

Convention ATESAT : convention avec l'Unité territoriale (Equipement) afin de nous aider dans certaines démarches. 112.30 € pour l'année 2010.

Conseil municipal du 28 Décembre 2009

Remplacement du véhicule communal : 9 532.79 € TTC.

Convention SATESE : assistance pour la station d'épuration par le Conseil Général pour un montant de 173.60 € pour 2010.

RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPARATIF 2008/2009

RESULTATS CUMULES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2008		
COMMUNE - Section Investissement	-35 948,67	
COMMUNE - Section Fonctionnement	152 917,55	
COMMUNE TOTAL		116968,88
STATION - Section Investissement	-1 601,23	
STATION - Section Fonctionnement	1 339,25	
STATION TOTAL		-261,98
EPICERIE - Section Investissement	12313,33	
EPICERIE - Section Fonctionnement	12 689,87	
EPICERIE TOTAL		25003,2
EAU - Section Investissement	9 229,97	
EAU - Section Fonctionnement	52 094,70	
EAU TOTAL		61324,67
ASSAINISSEMENT - Section Investissement	-5 351,54	
ASSAINISSEMENT - Section Fonctionnement	7 599,25	
ASSAINISSEMENT TOTAL		2247,71
TOTAL GENERAL COMMUNE +BUDGETS ANNEXES		205 282,48

RESULTATS CUMULES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2009		
COMMUNE - Section Investissement	-43 685,01	
COMMUNE - Section Fonctionnement	157 555,81	
COMMUNE TOTAL		113870,8
STATION - Section Investissement	-1 945,67	
STATION - Section Fonctionnement	2 728,12	
STATION TOTAL		782,45
EPICERIE - Section Investissement	12313,33	
EPICERIE - Section Fonctionnement	18 995,30	
EPICERIE TOTAL		31308,63
EAU - Section Investissement	6 479,87	
EAU - Section Fonctionnement	71 505,68	
EAU TOTAL		77985,55
ASSAINISSEMENT - Section Investissement	-1 286,76	
ASSAINISSEMENT - Section Fonctionnement	8 075,12	
ASSAINISSEMENT - TOTAL		6788,36
TOTAL GENERAL COMMUNE +BUDGETS ANNEXES		230 735,79

INFOS COMMUNALES ET DIVERSES

➤ MAIRIE

La mairie est ouverte le lundi et jeudi de 14h à 19h.
et le vendredi de 9h à 12h.

Le Maire, souvent présent à la mairie est à votre disposition ou sur simple rendez-vous.

Tel : 02 54 83 64 16 Fax 02 54 83 70 41

E mail : mairie.lamarolleensologne@wanadoo.fr

Site internet : <http://la.marolleensologne.e-monsite.com/>

Ce site a pour but de vous informer sur la vie de notre village, de faire connaître celui-ci et de communiquer. Si vous désirez être présent sur celui-ci ou apporter votre contribution à la vie du site, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous recherchons les adresses E mail de nos administrés, communiquez les à la Mairie, merci

➤ L'AGENCE POSTALE

La Poste est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45,
le mercredi de 9h15 à 11h15.

➤ LES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement et le traitement des Ordures Ménagères est assuré dans notre Commune par le S.M.I.C.T.O.M.(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Lamotte-Salbris.

Comme annoncé dans l'Edito du SMICTOM n° 6 (Décembre 2009) distribué au début de janvier dernier, une nouvelle organisation est mise en place **à partir du 12 Avril 2010**, afin de limiter l'augmentation des coûts de nos déchets :

- Les sacs **noirs** sont dorénavant ramassés le **jeudi** matin,
- Les sacs **jaunes des emballages recyclables triés**, le **vendredi** matin.
- Les encombrants : les **Jeudis 15 Avril, 8 Juillet et 8 Octobre 2010**

En cas de jour férié, la collecte se fait le lendemain.

Un calendrier 2010 avec ces précisions vous est distribué avec le présent bulletin.

De plus, sont toujours à votre disposition:

- des containers à journaux et magazines, à verre et à cartons à l'entrée de la rue des Chenelles et pour les piles en face du Bar « Le Marcassin ».

Nous vous demandons de ne pas mettre de déchets hors des containers, afin de garder l'accès le plus propre possible. Le cas contraire est passible de sanctions pénales.

- La déchetterie de LAMOTTE (Route de Chaumont) est ouverte :

	HIVER (16/09 au 31/03)	ETE (1/04 au 15/09)
Mardi	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h 30	8 h à 12 h 13 h 30 à 18 h
Vendredi	13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 18 h
Samedi	8 h à 12 h	8 h à 12 h

Déchets ménagers spéciaux comme les piles, batteries, peintures, solvants, huiles de vidanges, ferrailles, végétaux, cartons, palettes, pneus, déchets à base d'amiante (en petites quantité) des particuliers uniquement.

- et depuis Avril 2009, la Déchetterie de NEUNG SUR BEUVRON, « Avignon », Route de Marcilly en Gault, dont l'accès est autorisé aux habitants de La Marolle en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Ouverte Mardi et Jeudi de 14 h à 17 h 30 et Samedi de 14 h à 17 h

Nous vous rappelons que les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) sont recyclés. Les métaux et plastiques que contiennent ces appareils fonctionnant avec une prise électrique, des piles ou des accumulateurs, redeviennent des matières premières pour nos futurs produits.

Pour cela, soit les ramener chez votre distributeur qui a l'obligation de reprendre l'appareil usagé lors d'un nouvel achat, soit en faire don à une association qui les remettra en état et les revendra à prix réduit ou les apporter en déchèterie.

Nous vous demandons de continuer d'apporter le plus grand soin au tri, afin d'éviter une augmentation importante de la taxe.

Ne laissez jamais vos poubelles trop longtemps sur les trottoirs pour éviter tous désagréments.

Contact : SMICTOM de Lamotte – Salbris

Zone des Louatières – 41600 NOUAN LE FUZELIER

Tel : 02 54 88 74 03

Smictom.lamotte-salbris@wanadoo.fr

www.smictom.lamotte-salbris.com

➤ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le montant du loyer dépend de la saison, du locataire (Association ou particulier, habitant la commune ou pas) et de l'occasion :

	ETE (1 ^{er} Mai au 30 Septembre)	HIVER (1 ^{er} Octobre au 30 Avril)
Association Marolloise (*)	90 € à partir de la 2 ^e location annuelle	110 € A partir de la 2 ^e location annuelle
Habitant Marollois	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 180 €	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 220 €
Habitant extérieur	Vin d'honneur : 40 € Autre manifestation : 240 €	Vin d'honneur : 60 € Autre manifestation : 300 €

(*) **Pour les associations de la commune**, la petite salle est prêtée gratuitement toute l'année pour les réunions

Caution : une caution de 250€ est demandée (sauf pour les associations) une assurance Responsabilité Civile organisateur de fêtes est obligatoire.

La salle des fêtes dont la capacité maximale est fixée à 120 personnes par la Commission Préfectorale de Sécurité, est louée avec la cuisine qui dispose d'un évier à 2 bacs, d'un réfrigérateur et une cuisinière mais sans vaisselle et couverts.

Remarque : Des bancs, tables et tréteaux peuvent être prêtés gracieusement aux habitants de La Marolle en échange d'un reçu. S'adresser à la mairie.

➤ TRANSPORT DEPARTEMENTAL EN CAR

Depuis le 1^{er} Septembre 2009, le Conseil Général a lancé **ROUTE 41**, le réseau de transport en car à prix unique, exploité par les Transports du Loir et Cher (TLC).

En effet, chaque trajet sur une ligne régulière coûte 2 € quels que soient le lieu de départ et la destination choisie.

Les titres de transport s'achètent auprès du conducteur du car :

Le ticket : 2 €

Carte de 10 voyages : 18 €

Abonnement mensuel : 72 €

Gratuit pour les personnes handicapées (taux invalidité supérieur ou égal à 80 %), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA percevant le montant forfaitaire et les bénéficiaires de l'allocation spéciale, tous domiciliés en Loir et Cher.

Pour plus d'informations (renseignements, horaires des lignes) :

[www .le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)

tel : 02 54 58 55 44

TLC : 9 Rue Alexandre Vezin à BLOIS

Ou notre mairie.

La Commune de La Marolle est desservie par la Ligne 3 (partant de Salbris) dont l'Arrêt est « Route de Neung » (avant la cantine de l'école). Les horaires sont disponibles sur ladite borne et en mairie.

➤ CONTACTS UTILES

QUI	QUAND	OU	
Conciliateur de Justice: Jacky DABARRE	3 ème Jeudi du mois 9 h à 11 h	Maison des Associations de NEUNG	02 54 83 66 38 (Mairie de NEUNG)
Maison de la Justice et de Droit	Lundi au Vendredi De 9h à 12h15 Et de 13h30 à 17h15	Rue Jean Bart à BLOIS	02 54 45 16 16
Dans le cadre de Réforme de la carte judiciaire, toutes les activités du Tribunal d'Instance de ROMORANTIN sont transférées depuis le 1 ^{er} Décembre 2009 au			
TRIBUNAL D'INSTANCE		BLOIS 15 Rue du Père Brottier	02 54 56 26 00
Assistante Sociale (Unité de Prévention et d'Action Sociale)	Sans rendez-vous Mardi de 9h30 à 12h Jeudi de 10h à 12h	ROMORANTIN Mairie de NEUNG 2 Rte de BLOIS DHUIZON	02 54 95 17 80
Consultation Infantile (naissance à 6 ans)	1 fois par mois	DHUIZON	02 54 95 17 80

➤ LE SAVOIR-VIVRE

Pour garder de bonnes relations avec tous vos voisins, voici quelques règles à respecter.

Suivant Article 6 de l'Arrêté Préfectoral n° 99.3653, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Concernant le brûlage des déchets verts.

1) Interdiction générale du brûlage des déchets en plein air

Les dispositions de la loi 75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée, correspondant désormais au livre V du titre IV du code de l'Environnement, prévoient, de manière générale, que les déchets doivent être éliminés dans des conditions strictement réglementées, notamment par le biais des installations classées pour la protection de l'environnement.

S'agissant plus spécifiquement du brûlage, le règlement sanitaire départemental en date du 23 janvier 1986, en vigueur en Loir-et-Cher, stipule en son article 84 que « *Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit* ».

2) Cas des déchets verts des jardins des particuliers

Des solutions telles que le compostage individuel ou le ramassage en déchèterie doivent être privilégiées.

A défaut, le brûlage sur place de faibles quantités de déchets de jardins peut se faire sous la seule responsabilité de l'administré avec les réserves suivantes :

- une telle pratique doit rester limitée,
- elle ne doit en aucun cas entraîner de troubles pour le voisinage,
- elle ne doit pas créer de risques pour la sécurité routière en provoquant un nuage de fumée susceptible de gêner la circulation à proximité,
- enfin, elle ne doit pas introduire de risque d'incendie.

Aucun autre type de déchets ne doit bien sûr être incinéré en mélange avec les végétaux.

Il est rappelé qu'en cas de besoin ou d'abus manifeste, il reste possible au Maire d'utiliser ses pouvoirs de police municipale pour encadrer plus strictement le recours à cet usage.

➤ RECENSEMENT MILITAIRE

Le nouveau « Service National » institué par la Loi du 28 Octobre 1997 a instauré le parcours de citoyenneté, en 3 étapes obligatoires, afin de susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers la défense nationale.

1- L'enseignement de la Défense:

Pendant les programmes scolaires à travers une réflexion sur la politique de défense, les conditions de sécurité et les menaces mondiales.

2- Le recensement:

A la mairie du domicile, dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire, avec sa carte d'identité et le livret de famille.

Ainsi l'Attestation de Recensement remise est à conserver et à présenter à l'inscription : - aux examens (CAP, BEP, BAC..)

- au permis de conduire
- sur les listes électorales à 18 ans
- à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

3- La JAPD:

Entre la date de recensement et 18 ans, au cours de laquelle, un certificat de participation est délivré, qui est aussi à présenter aux inscriptions.

➤ **LES COMMERCANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE**

Epicerie, Journaux	BIANCHI Josette	02.54.83.71.96
Bar	Le Marcassin	02.54.76.13.72

Aliments animaux, céréales, engrais	Ets PISIER SA BARBARY	02.54.83.63.01
Elevage de Gibiers	BARBARY Dominique	02.54.83.68.03
Elevage de Gibiers	GRIVEAU Sébastien	02.54.83.77.62
Elevage de bovins et viandes découpées	EARL JAFFRE	02.54.83.62.41
Carburants, Dépannage, Réparations, Vente neuf et occasions	GOUINEAU Jean-François	02.54.83.72.91
Peinture Bâtiments	BARDIN Stéphane	02.54.83.76.23
Entraîneur de chevaux	CHAUVE Jean-François	02.54.83.72.72
Maçonnerie	TRESSOUS Daniel	02.54.83.64.51
Paysagiste	BERTHIER Laurent	02.54.83.67.48
Réflexologie	SAINT OUEN Martine	02.54.83.77.08
Serrurerie, Portails, Vérandas	DURAND Denis	02.54.83.70.65
Taxi (CROUY S/ COSSON)	LEYET Nicolas	02.54.83.74.92
Taxidermiste	BARBARY Damien	02.54.83.65.95
Terrassement	ABRAHAMSE Gérard	02.54.83.70.18
Travaux agricoles	CRESPEAU Fabrice	02.54.83.66.56

Dorénavant, Mr BESSONNIER, Boucher-Charcutier à VOUZON, passe sur notre commune tous les mardis de 12h30 à 14h.

Pour toute demande de passage ou de commande, téléphonez-lui au numéro 02 54 88 09 84.

Prochainement, l'ouverture d'une boulangerie-pâtisserie est prévue dans les locaux de l'ancienne maison de retraite de La Marolle-en-Sologne.

ETAT CIVIL 2009

Naissances



- MOREAU Océane le 17 Mars 2009
- ROBIN Cameron le 25 Septembre 2009
- DURAND Lola le 04 Décembre 2009

Mariages

- PAJON Cédric et BARTHELEMY Aurore le 06 Juin 2009



Décès

- M. BORRET Jean-Louis le 01 Janvier 2009
- Mme MADEC Epouse LEPRETRE Jeannine le 22 Février 2009
- M. CHANTEREAU Jean-Claude le 25 Septembre 2009
- M. PAJON Moïse le 06 Septembre 2009
- Mme GIRARD Veuve DE SAINTLOUP Jeannine le 09 octobre 2009
- Mme BOISTARD veuve TINGAULT Yvette le 17 Décembre 2009

URBANISME 2009

08 permis de construire
07 certificats d'urbanisme
11 déclarations préalables

PETIT RAPPEL DES REGLES D'URBANISME :

Toutes constructions de moins de 20 m² (Exemple : abri de jardin, à bois, véranda...) une modification extérieure d'un bâtiment (porte, fenêtre...), un ravalement, une toiture, sont soumises à une déclaration préalable ainsi que les clôtures (Attention : Les clôtures en bordure d'une route départementale ou d'une voie communale sont obligatoirement soumises à une demande d'alignement).

Pour toute autre réalisation ou construction de plus de 20 m², un permis de construire est obligatoire.

La mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, et vous apportez tous les conseils nécessaires.

L'ECOLE, LA CANTINE et LA GARDERIE

➤ L'ECOLE

Aujourd'hui, l'école primaire de La Marolle compte 50 enfants répartis dans deux classes. L'équipe qui entoure les enfants est la même depuis plusieurs années, ce qui permet un travail suivi et la mise en place de projets sur le long terme.

Cette année la classe des CE1-CE2 a été réaménagée. Les meubles anciens ont été remplacés par des étagères, bibliothèques et plans de travail très fonctionnels qui permettent de gagner de la place (il y a 30 élèves dans cette classe). Merci à Monsieur DELAITRE qui a travaillé pendant les vacances d'été pour que tout soit prêt à la rentrée. De plus, avec le soutien de la Municipalité, notre école a été sélectionnée pour faire partie du Plan Ecoles Numériques Rurales (crédit de l'Education Nationale pour un équipement comprenant : un tableau interactif, une classe mobile de 9 PC, une imprimante, des ressources numériques). Dès cette année, ce matériel sera à dispositions dans les classes (nous avons déjà reçu le tableau interactif nomade E.Beam, le visualiseur et le PC portable pour le maître). Le temps pour les enseignants d'être formées à l'utilisation de ce nouveau matériel, et les enfants pourront bénéficier d'une pédagogie interactive dans certaines disciplines.

La directrice, N.BERT

➤ LA CANTINE

En 2009, une moyenne de 45 repas ont été cuisinés et servis par Bernadette Ollivier chaque jour.

Tous les mois, une commission se réunit afin d'élaborer des menus équilibrés. Le prix du repas est passé à 2,70 € depuis le mois de septembre. Dans le but de faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs culinaires, des repas à thème ont été intégrés fin d'année 2009 (exemple du menu Italien : tomate Mozzarella- spaghettis bolognaises- tiramisu)

Pour 2010, un repas « Bio » sera servi une fois par mois aux enfants .

Quelques travaux ont été réalisés par la municipalité dans le but de répondre aux normes en vigueur (réfection des murs de la cuisine, chape de ciment dans la réserve).

Dans les jours à venir, une isolation phonique doit être posée au plafond du réfectoire dans l'objectif d'atténuer le bruit lors du déjeuner.

En aout 2010, Bernadette prend une retraite bien méritée. Nous sommes heureux pour elle, mais nous sommes un peu moroses en imaginant la cantine sans elle...La Commune va rechercher une nouvelle Bernadette, cela va être difficile car la barre est haute.

Le célèbre Hachis Parmentier prisé des jeunes comme des adultes sera probablement le verdict suprême !



➤ LA GARDERIE PERISCOLAIRE

La garderie s'adresse à tous les enfants scolarisés dans le regroupement La Marolle-Montrieux quelle que soit leur classe ou leur commune de résidence. L'utilisation peut être régulière ou occasionnelle. Elle est ouverte tous les jours de 7h30 à 8h50 et de 16h 30 à 19h00. Chaque parent doit prévoir le goûter de son enfant.

Le règlement se fait mensuellement par le biais de la Trésorerie de Neung sur Beuvron qui envoie un titre exécutoire aux parents.

Les Tarifs sont les suivants depuis le 1^{er} octobre 2009:

	Matin OU Soir	Matin ET Soir
1 enfant	21 €	29€
2 enfants	28,50 €	44 €
3 enfants	39 €	55 €
4 enfants	50 €	68 €

Pour une fréquentation occasionnelle, la garderie est de 2,80 € par enfant.

➤ LE TRANSPORT SCOLAIRE

Un transport est organisé matin et soir pour emmener les enfants de La Marolle à Montrieux et ramener ceux de Montrieux. Chaque matin, un car prend les enfants de La Marolle à 8h45 devant la Mairie, ceux-ci sont accompagnés par Françoise Bonnière.

Le soir, le car ramène les enfants à 16h30 sur le parking de l'école. Ils sont accompagnés par Monique Gallois (ATSEM à Montrieux)

La commission des affaires scolaires.

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Nous avons le plaisir de voir de Nouvelles Associations animer notre vie:

➤ « AUTOUR DE L'ECOLE »



14, rue des écoles
41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE
AUTOURDELECOLE41210@gmail.com
<http://sites.google.com/site/autourdelecole41210/Home>

Bureau : Présidente : Mme Angélique GOOSSENS 02 54 83 69 68
Secrétaire : Mme Valérie TESNIER 09 62 59 17 71
Trésorière : Mme Sandrine DESNOUS 02 54 83 75 56
Trésorière adjointe: Mme Martine SAINT-OUEN 02 54 83 77 08

L'association a été créée le 5 décembre 2008 pour apporter un cadre officiel aux manifestations : Halloween, Tombola, Carnaval... que nous sommes amenés à organiser dans le cadre de l'animation du regroupement scolaire de Montrieux et La Marolle en Sologne.

Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer, pour créer une chaîne de solidarité « Autour de L'école ». Les familles des enfants scolarisés, mais aussi, les grands-parents, tonton, tata, les anciens élèves, et toutes les personnes qui veulent nous soutenir.

Le but principal de cette association est d'apporter un soutien (surtout financier) aux écoles, avec les bénéfices que nous réalisons, nous pouvons ainsi participer aux sorties scolaires, achat de matériel de cours etc...

Nous pouvons également organiser des activités pour les enfants et les parents, comme cela fut le cas lors de l'Atelier de préparation à la Grande Lessive., qui sera renouvelé au printemps.

L'année dernière, nous avons organisé, (pour notre phase de démarrage !) le Carnaval et la Kermesse de fin d'année, ce qui nous a permis de verser 500 € à chaque coopérative des écoles de Montrieux et La Marolle en Sologne.

Notre première Assemblée Générale s'est tenue le 9 octobre 2009, malheureusement sans notre Présidente précédente, Madame Patricia Tépiniér, que nous remercions pour son active participation. Après le bilan de l'année écoulée, nous avons mis en place les projets suivants :

- Vente de bulbes d'automne
- Défilé d'halloween à Montrieux
- Vente de tabliers décorés avec les dessins des enfants
- Défilé du Carnaval, en collaboration avec les enseignants et les mairies, qui aura pour thème : « Le printemps ». le samedi 20 Mars à 10 h à La Marolle en Sologne. A vos ciseaux et machine à coudre !
- La Kermesse de fin d'année le dimanche 27 juin dans l'après midi dans la cour de l'école de Montrieux.

Nous remercions tous les adhérents et les bénévoles qui nous aident lors de manifestations. Si vous voulez faire comme eux, rejoignez-nous !

Adhésion : 5 € par famille d'enfants scolarisés
5 € par personne pour les autres adhérents

Nous remercions les enseignants et les Mairies de Montrieux et la Marolle en Sologne qui nous soutiennent dans notre action.

Pour conclure, nous espérons qu'avec le temps, notre association, avec l'aide de tous, atteindra son but : Créer une grande chaîne de solidarité « Autour de l'Ecole » et continuer à voir le sourire des enfants pendant toutes ces activités extra-scolaires !

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez-nous !

➤ LE TRITON FRINGANT

Déclarée en Préfecture le 9 décembre 2009, une nouvelle association a vu le jour à La Marolle : « Le Triton Fringant » est une association à vocation essentiellement culturelle, souhaitant promouvoir toute activité artistique, sportive ou environnementale.

A l'heure actuelle, deux ateliers fonctionnent :

Tout d'abord la danse folk, le premier mercredi de chaque mois de 20h 30 à 23 h à la Salle des Fêtes. Au son de l'accordéon de Jean-Bernard, débutants et danseurs confirmés apprennent ou perfectionnent les danses traditionnelles de France et d'ailleurs : bourrées, mazurkas, scottisches, valse et autres rondeaux.

BAL FOLK le 17 Avril 2010 à 21h à la Salle des Fêtes de La Marolle.



L'atelier « Si on chantait » a lieu le premier vendredi des mois pairs de 20 h à 22 h. Face à la crise, à l'hiver, à la morosité ambiante, à la bêtise, à la grippe, à la gastro, à la pluie, à la neige, au verglas, à la guerre, au pouvoir d'achat en baisse, aux imbéciles, Claudie et Patrick vous proposent comme remède un atelier pour vous faire chanter (ou simplement écouter...) Guitares et voix sans autre ambition que de partager l'amitié et le plaisir de chanter ensemble !

D'autres activités sont envisagées, notamment l'organisation d'un bal folk, et peut-être la création d'une bibliothèque.

La Présidente, Claudie AUCANTE.

➤ Association Familles Rurales La Marolle En Sologne – Montrieux En Sologne

Suite aux besoins des familles en terme d'accueil d'enfant sur le regroupement scolaire et au sondage qui est passé dans les deux écoles, une assemblée constitutive s'est réunie le 8 janvier 2010 afin de créer une association. Cette association a pour principal objectif de permettre aux enfants âgés de 3 à 11 ans de bénéficier d'un accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

L'assemblée a élu pour membre du bureau :

Présidente : Rachel GRIVEAU
Vice-Présidente: Martine SAINT OUEN
Trésorière : Géraldine GAUSSANT
Trésorière Adjointe: Nadia VIGINIER
Secrétaire : Nathalie BERTHIER
Secrétaire Adjointe: Séverine CRESPEAU

L'association Familles Rurales proposera donc, **dès les vacances d'avril 2010**, un centre de loisirs sans hébergement du lundi au vendredi inclus durant les congés scolaires de février, printemps, Toussaint et au mois de juillet. L'encadrement des enfants sera fait par des salariés diplômés (BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance).

Cet accueil se fera à la Marolle dans les locaux scolaires et la salle des fêtes de 9h à 17h.

Le coût de cet accueil sera de :

- ✚ 13,50 € la journée / enfant (repas- animation-goûter inclus)
- ✚ 21,50 € la carte d'adhésion à Familles Rurales / famille / an

Une garderie sera possible de 7h30 à 9h et 17h à 19h moyennant un supplément tarifaire d'1 € le matin ou le soir / jour.

Une réunion d'inscription et d'information se fera un mois avant chaque vacance scolaire avec l'équipe d'animation qui encadrera les séjours et les membres du bureau.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Rachel Griveau au 02.54.83.77.62 ou Martine Saint Ouen au 02.54.83.77.08

La Présidente, Rachel Griveau

➤ L'U.N.R.P.A.

Bureau :

- Présidente : Madame LOGEOIS Anita
- 1^{ère} Vice Président : Monsieur JOUHANNET Jacky
- Secrétaire : Madame JAFFRE Jacqueline
- Trésorier : Monsieur MENUET Roland
- Trésorier Adjoint : Monsieur FERRIERE Bernard

En cette année 2009, aux 73 adhérents et 5 bienfaiteurs de la Section de La Marolle en Sologne ont été proposées les activités suivantes :

- Un spectacle de danses à CHECY, le 26 Mars
- Le traditionnel banquet gratuit auquel Monsieur le Maire et Madame nous ont fait le grand plaisir d'assister, nous les en remercions vivement.
- Le présentation des nouveautés de la maison Proconfort le mercredi 3 Juin, repas gratuit et tombolas l'après-midi. Les participants ont apprécié les lots distribués.
- Le concours de belote le 19 Septembre. Les joueurs y furent très nombreux.
- La journée rencontre-spectacle « Cabaret Folie's » à La ferté St Aubin.

Prochaines Manifestations pour 2010 :

- Spectacle à CHECY « Les Cosaques de Russie » Mardi 30 Mars
- Le repas Dimanche 2 Mai
- Le concours de Belote Samedi 18 Septembre
- Et chaque premier mercredi du mois à 14h, le Club dans la Salle des Fêtes.

La Présidente, Anita LOGEOIS

➤ **LE COMITE DES FETES**

Composition du bureau :

- Présidente : Marilyne THIL
- 1^{er} Vice Président : Olivier MARDESSON
- 2^{ème} Vice Président : Régis LELIEVRE
- Secrétaire : Sylvie GOUINEAU
- 1^{er} Secrétaire Adjoint: Christophe CAVOY
- Trésorier : Alain THENOT
- Trésorier Adjoint: Fabrice CRESPEAU

Membres actifs : Gérard ABRAHAMSE Jean-Jacques DELAITRE, Denis DURAND, Eric FASSOT, Jacky GERBAUD, Thierry HAVET, Yves VENON.

Remerciements à Monsieur Le Maire et toute l'équipe municipale, aux bénévoles et leurs conjoints, aux habitants du village et des villages alentours, grâce à vous tous, cette année 2009 ressort avec un bilan positif. Le but étant surtout d'apporter de l'animation dans notre petit village.

Le Comité des Fêtes entame sa 13^è année d'existence, l'équipe est toujours vaillante mais n'hésitez pas à venir nous rejoindre, de nouvelles idées ne peuvent que dynamiser cette équipe. Toujours 5 manifestations, avec en plus une sortie exceptionnelle en Mars : Soirée Cabaret chez Madame Sans Gêne à VILLERABLE.

Les lotos de Février et Novembre : une bonne participation avec des joueurs heureux de repartir avec un GPS, un réfrigérateur ou u lot de valeur.

Pétanque de Mai : 12 équipes ont bravé la pluie pour s'affronter en toute convivialité.

Barbecue de Juin : ambiance réussie avec la Troupe des Fanfarons.

Vide-grenier Bourse d'Echanges : des exposants de plus en plus nombreux, des habitués retiennent cette date pour venir passer un bon moment à La Marolle en Sologne, le soleil était même de la partie !!!!

Dates des manifestations 2010 :

LOTO	27 FEVRIER
CONCOURS DE PETANQUE	9 MAI
BARBECUE	12 JUIN
VIDE GRENIER-BOURSE D'ECHANGE	29 AOUT
LOTO	20 NOVEMBRE

➤ **SECTION UNC-AFN DE LA MAROLLE**

L'Assemblée Générale Annuelle de notre association s'est tenue le 15 Janvier 2010 et la composition du bureau a été maintenue dans son ensemble, savoir:

Président : Claude HUBERT
Vice – Président : Marcel CHEREAU
Secrétaire : Samuel BARBARY
Trésorier : Guy SOUTIF

Le Congrès Départemental se tiendra à MER le 30 Mai prochain et le Congrès National de l'UNC aura lieu à MONTPELLIER du 14 au 16 Mai.

Au niveau communal, **une exposition** relatant les 3 Guerres : 14-18, 39-45 et la Guerre d'Algérie sous forme de panneaux illustrés, aura lieu **du 16 au 20 Avril 2010** dans les locaux de l'ancienne maison de retraite et le traditionnel **concours de belote** vous est proposé **le 11 Septembre 2010.**

➤ **LA GOUJONNETTE**

Chers amis pêcheurs, que vous soyez passionné ou occasionnel à la canne à pêche rêveuse :

L'association de la Goujonnette vous attend pour l'ouverture de la pêche de l'étang communal le 27 mars, puis à son concours annuel du 30 mai.

La fermeture se fera le 14 novembre, puis la pêche de l'étang aura lieu le 27 novembre si les fossés ne sont pas aussi secs qu'en l'année 2009 .Ne sachant pas ce qu'il restait dans l'étang nous avons remis 100Kg de gardons, 100Kg de carpes et 50 Kg de truites...et un petit brochet qui s'est trouvé là par hasard !

Bonne chance et à vos lignes,



Les cartes seront disponibles aux endroits indiqués sur les panneaux d'affichage de l'étang et de la mairie.

Tarifs hors journée d'ouverture :

5 € la journée pour 2 lignes

et 2,50 € la journée pour les enfants de moins de 12 ans les 2 lignes.

L'abonnement annuel est de 45 € pour les habitants de la commune

et 55 € pour les personnes hors de la commune.

Une modification a été apportée au règlement: les enfants de moins de 12 ans accompagnant une personne titulaire d'une carte à l'année habitant la commune ont droit à la gratuité pour une ligne.

Le Président, Jean-Jacques Delaitre

LES CONCOURS

➤ LES MAISONS FLEURIES

En Août 2009, le jury composé de deux conseillers municipaux et un employé communal de Montrieux en Sologne a parcouru les rues de notre village et ses abords, pour déterminer les prix du concours des maisons fleuries.

Les prix et diplômes ont donc été remis comme d'habitude à la Cérémonie des Vœux 2010 : tous les lauréats ont reçu un diplôme et les 5 premiers prix ont reçu d'un bon d'achat offert par la Municipalité, à retirer « Aux Jardins de Sologne » à LA FERTE BEAUHARNAIS.

Toutes nos félicitations à toutes et tous, et nous pouvons seulement vous encourager à fleurir votre extérieur, pour le plaisir.

Prix

1^{er} Prix : Mme et M. Samuel BARBARY

2^{ème} Prix : Mme Marcelle VANNEAU

3^{ème} Prix : Mme et M. Claude VISOMBLIN

4^{ème} Prix : Mme et M. Paul BOTTEREAU

5^{ème} Prix : Mme et M. Louis GIRARD

Diplômes

Mme et M. Gérard THIOU, Mme Manuela DESOMBRE, Mlle BOTTEREAU Maryse et M. Xavier GERBAUD, Mme Marie MORIN et M. Jacky GERBAUD, Mr Gérard THIOU, Mme et M. Bernard FERRIERE, Mme et M. Bernard THIL, Mme et M. Sébastien BROSSARD

Comme chaque année, le 1^{er} prix est hors concours pour l'année suivante

➤ **CONCOURS de DESSIN**

Afin d'illustrer la couverture de ce Bulletin Municipal, la Municipalité a organisé un concours de dessin intitulé « Dessine moi ton village » adressé aux enfants de 3 à 12 ans habitants notre Commune.

Le lauréat de chacune des 2 catégories a été promu lors des Vœux 2010, en recevant une mallette de diverses sortes de crayons.

Le jury a été composé de 4 conseillers et d'une administrée

Catégorie de 3 à 6 ans : Emma CRESPEAU (illustration de l'arrière du présent bulletin).

6 à 12 ans : Ainhoa GARCIA (la couverture).

La Municipalité félicite et remercie tous les participants, qui ont reçus, chacun un colis pour de futures créations :

Jimi BARDIN, Jordi BARDIN, Alex BRIAND, Dimitri BRIAND, Emilie-Rose BRIAND, Rémi BRIAND, Antonin CAVOY, Amélie CORNICHON, Laura CRESPEAU, Clara GARCIA, Mathis GRIVEAU, Lorène LE THUAUT, Sarah LE THUAUT, Alexia MAGLOIRE et Clément VASSEUR dont les dessins sont au milieu du bulletin.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS

L'année 2009 a été la première année de plein exercice de la nouvelle équipe dirigeante de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs.

Tout en s'inscrivant dans la continuité d'une action riche menée par ses prédécesseurs, les nouvelles orientations se sont confrontées à une réalité économique difficile.

L'économie de la Sologne des Etangs a subi, comme par ailleurs, plusieurs défaillances d'entreprises, mais les projets et innovations nombreuses qui sont nées sur notre territoire nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

Le prix reçu par la société Cedrem, située à Écoparc, lors des tops de l'innovation du Loir et Cher, la nomination de la société MNBC dans ce même cadre pour la création de panneaux constructifs en béton chanvré, mais également tout ce qui fait le succès de entreprises du Domaine de Villemorant démontre la pertinence de ce site ouvert et développé par Claude Beaufiles.

Pour accompagner ces succès, la Communauté de Communes investit pour mettre à disposition des entreprises de nouveaux locaux par la rénovation de la Longère et du Duplex, ouvrant 300m² supplémentaires sur Écoparc et en améliorant les locaux existants.

Dans le domaine de l'économie touristique, des équipements importants ont été réalisés afin de soutenir les professionnels : développement du circuit de la Sologne à vélo(développé ci-après), mise en place d'une passerelle à Saint Viatre pour permettre le développement d'un circuit pédestre.

Enfin, dans le domaine sportif, la Communauté de Communes continue à soutenir les associations sportives intercommunales. Elle maintient et rénove également les équipements sportifs (Rénovation du terrain de tennis de Saint Viatre, gros entretiens des salles de tennis de Dhuizon et Millancay).

En 2010, la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs continue son action pour le développement économique de la zone.

Dans un premier temps par la commercialisation des locaux qui sont en phase d'achèvement sur 2009, mais également en accompagnant l'ensemble des projets d'entreprises avec l'aide de ses partenaires institutionnels (Conseil Régional et Général, Pays de Grande Sologne) et consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, ...).

Pour le tourisme, des avancées importantes sont engagées pour compléter l'axe de la Sologne à vélo par l'ouverture de boucles. Le centre aqualudique de Dhuizon reste également une priorité de la Communauté de communes de la Sologne des étangs. L'ensemble des actions possibles sont engagées pour avancer au mieux ce projet en tenant compte des contraintes liées au procédures engagées contre la construction du village Pierre et Vacances, partenaire de la communauté de communes dans ce projet.

Un nouvel espace de service public sera ouvert à Neung sur Beuvron en 2010 (développé ci-après).

La Communauté de Communes restera active dans l'accompagnement des structures associatives intercommunales et diffusera une information complète liée au développement de la filière bois et aux applications possibles en termes de chauffage pour les bâtiments publics ou autres sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, différentes études ont été lancées dans le sens des économies d'énergies (étude pour l'implantation d'une chaudière bois sur Écoparc, étude de la filière bois, étude pour la rationalisation et l'entretien des éclairages publics, ...

2010 s'inscrit donc dans la continuité des travaux de la Communauté de Communes pour la préservation de l'environnement et le développement durable par des actions concrètes et efficaces.

M. Vincent BAYOL, Directeur.

La Sologne à Vélo

Afin de diversifier l'offre touristique en complément des chemins pédestres, la Communauté de Commune de la Sologne des Etangs réalise presque 40 kms d'axe cyclable de Dhuizon à Saint Viatre, en passant par Montrieux en Sologne, Neung sur Beuvron et La Ferté Beauharnais, ce qui prolonge le réseau cyclable du Pays des Châteaux de La Loire.

Pour cela, la Communauté aménage les chemins communaux existants, sécurise et signale les parcours et implante des panneaux d'information.

Afin de traverser un plus grand nombre de nos communes, des boucles vont être réalisées, rattachées à l'axe principal, couvrant les maisons à thèmes (Villeny, Saint Viatre) et les équipements touristiques (La Marolle en Sologne, Yvoy le Marron).

Ainsi notre Commune de La Marolle va être desservie par la bouche de la maison du Cerf de Villeny, via le chemin des Chenelles pour prendre la route de Villebourgeon.

La boucle de la maison des Etangs de Saint Viâtre aboutira à Marcilly en Gault et la boucle d'Yvoy le Marron reliera Chaumont Sur Tharonne, qui comme Marcilly en Gault, appartient à une autre Communauté, dont les tracés ne sont pas encore définitifs.

Le Relais Service Public

Suite au constat de la situation au sein de notre Communauté tels que :

- Désertification des services généraux à l'exception de la Commune de NEUNG
- Aucun service lié à l'emploi, l'insertion ou la formation, à l'exception de la Commune de NEUNG SUR BEUVRON,

Le Relais Service Public s'inscrit dans la démarche politique communautaire visant à :

- Faire face à la désertification des services sur le territoire
- Maintenir une offre locale de proximité face à l'éloignement géographique des services sociaux et de l'emploi
- Globaliser l'offre dans le cadre d'un pôle d'accompagnement des usagers dans leurs relations avec les services publics.

Le Relais Service Public sera ainsi un espace d'accueil dédié à l'accompagnement social et à l'aide de l'emploi. Ce lieu permettra aux habitants de la Communauté de Communes de retrouver dans leurs environnement proche un service d'accompagnement dans leurs démarches auprès des différentes administrations (CAF, Pôle Emploi ...)

Les rencontres avec les différents organismes se feront au Relais, soit en permanences, soit par visio-guichets, soit par l'intermédiaire de documentation disponible à l'accueil où un animateur vous guidera.

Pour ouvrir ce Relais de Service Public, la Communauté de Commune a eu la proposition d'acheter un espace sur la Commune de NEUNG.

En effet, les murs de l'ancienne Perception, propriété de la Commune de NEUNG sont vacants depuis l'été 2009, avec un logement et un garage.

Le budget global de l'opération est fixé à 250.000 € avec des financements attendus à hauteur de 30 % dans le cadre du CPER et 50 % par le FEADER. Les travaux sont estimés à 75.000 €, les acquisitions d'équipements à 25.000 €, l'acquisition se fera pour 150.000 € au maximum.

L'évaluation des Domaines est attendue.

Réfection

Classée voie d'intérêt communautaire entre Neung sur Beuvron et Montrieux en Sologne, l'Allée Royale a été rélargie et remise en état pour une meilleure circulation et l'accès nord d'Ecoparc.

De plus, une interconnexion d'eau potable et de défense incendie entre les Communes de Montrieux et Neung, via Ecoparc vient d'être réalisée afin de d'accroître considérablement les capacités de ces 2 communes.

➤ L'ASSOCIATION MULTIMEDIA

L'Association Multimédia Sologne des Etangs vient d'entamer sa 5ème année de fonctionnement et l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 16 octobre 2009 a permis de faire un tour d'horizon sur les événements passés et tracer des perspectives d'avenir.

Le partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil Régional est reconduit, même si ce dernier a réduit sensiblement sa subvention.

Le nombre d'adhérents est en légère baisse mais le montant de la cotisation annuelle reste inchangé à savoir :

- 50 € pour les adultes ,10 € pour les enfants.

Nouvelle offre de service : Désormais, il est possible de bénéficier d'une assistance / dépannage à domicile (cours particuliers) sur la base de 30 € de l'heure. Pour ce faire, vous pouvez contacter directement notre animatrice Aline BARBEROUSSE au 06.84.16.10.32. Le cas échéant le Président de l'Association.

Animations annuelles :

- (pour mémoire) Galette des rois traditionnelle en janvier.
- Loto : **samedi 24 avril 20 h** au foyer rural de SAINT-VIATRE.
- Barbecue : **samedi 26 juin à 12 h** au château de Villemorant à NEUNG/B.

Pour terminer, je vous invite à venir découvrir à LA MAROLLE dans une ambiance conviviale et chaleureuse, l'outil informatique adapté à vos besoins.

Si vous êtes intéressés, renseignez vous aux heures d'ouverture des locaux qui jouxtent la Mairie, **tous les jeudis de 10 h 45 à 12 h 15** ou auprès du secrétariat qui détient l'emploi du temps de notre animatrice sur l'ensemble des Communes. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Cordialement à tous.

Le Président , Roger Charpentier.

Tel : 02.54.88.00.60 – Courriel : roger.charpentier3@wanadoo.fr

La Municipalité félicite et remercie Mmes CHANTEREAU et SIBILUISKY issues du groupe local Multimédia, d'avoir consacré de leur temps, pour créer le diaporama retraçant les évènements communaux lors des années 2008 et 2009, présenté à la Cérémonie des Vœux 2010.

➤ ECOLE DE MUSIQUE DE LA SOLOGNE DES ETANGS

Situation de la rentrée 2009/2010:

Les présentations d'instruments ont eu lieu à Montrieux, Millançay, Vernou et Villeny en septembre. Les enfants n'ont pas essayé les instruments comme habituellement pour cause de risques sanitaires...

Il y a 28 élèves inscrits contre 38 l'année dernière : 18 arrêts dont 1 déménagement; 3 pour étude, 14 pour raisons diverses, il y a 8 nouveaux élèves à la rentrée 2009 dans les 5 disciplines

instrumentales : flûte, trompette, saxo, clarinette et batterie. Il n'y a plus de cours de batterie à Dhuizon.

Répartition actuelle : Dhuizon : 5, La Ferté-Beauharnais : 6, La Marolle : 2, Montrieux : 1, Neung: 9 Marcilly: 1, Millançay: 2, Vernou: 1 et Villeny : 1. Seuls Yvoy, Veilleins et Saint Viâtre n'ont pas d'inscrits.

Le problème principal est le peu d'élèves en flûte traversière : 2 seulement. Il est à craindre que nous n'ayons plus de professeur à la rentrée si ce bel instrument ne rencontre pas plus d'adeptes. Nous avons également dû limiter le nombre d'élèves de batterie à 9.

Un instrument peut être loué pendant les 2 premières années de cours au prix de 20 € par trimestre. Par la suite, l'enfant peut acquérir son propre instrument par l'intermédiaire de l'école de musique avec une réduction de 15 à 20 % (pour un instrument neuf) et éventuellement un échelonnement des remboursements.

Les présentations d'instruments auront lieu en 2010 dans les écoles non visitées cette année : Yvoy, Neung, **La Marolle**, Dhuizon, St Viâtre (dans les 2 écoles) sur 2 jours. L'école d' Yvoy qui ne compte que des enfants de maternelle sera visitée à part.

En accord avec les professeurs de musique et les enseignants, cette opération aura lieu fin juin ou début septembre pour que les inscriptions puissent se faire plus tôt et sans précipitation.

Financement :

Les 5 professeurs salariés (Franck Desbouiges, Héloïse Golhen, Inès Moindrot, Laurence Gauvin et Pascal Meunier) conservent leur poste.

Cela représente 17h75 (HD) hebdomadaires contre 23.75h en 2008/2009.

Le prix des cours est maintenu à 90 € par trimestre (1 heure collective de solfège et 1/2 heure individuelle d'instrument par semaine) pour les familles, ce qui est inférieur de 10 % à la moyenne départementale.

Audition :

L'audition annuelle a lieu chaque année dans une commune différente avec le soutien des municipalités.

En 2010, l'audition aura lieu le samedi 13 mars en la salle des Fêtes de Vernou-en- Sologne (entrée gratuite).

Contacts : Mr J-François GIRARD : 02 54 83 64 56
Mr Robert GARNIER: 02 54 98 33 86
Mr Guy BRULE: 02 54 88 48 53

➤ **TCSE, Tennis Club Sologne des Etangs**

C'est un Club qui se distingue par son dynamisme, aussi bien par la présence de nombreux licenciés sur les tournois du secteur avec de bons résultats que par des manifestations et animations qui le rendent vivant et convivial.

En 2009, le T.C.S.E a connu de très bons résultats dans les championnats par équipe. On y retrouve les équipes jeunes, séniors, vétérans, tennis entreprise et coupe de France. Tous nos joueurs, des plus grands aux plus petits ont fait leur maximum pour défendre les couleurs du Club et nous les en remercions vivement. Au cours de la même année, le T.C.S.E a organisé du 13 au 26 Juillet son 2^{ème} Tournoi Masculin qui a connu un réel succès de part le nombre d'inscrits. Du 3 au 13 Septembre, notre tournoi Féminin a lui aussi connu une forte participation des femmes du secteur qui l'apprécient énormément.

Par ailleurs en 2009, le coté pétillant de notre Club a été porté par de nombreuses manifestations qui le font vivre. Tout d'abord, le 24 Janvier une soirée Coq au vin a été organisée à Yvoy-le-Marron, puis le week-end du 13-14 et 15 Mars à Super Lioran s'est déroulé dans une superbe ambiance conviviale et chaleureuse, par la suite en Juin une sortie à Roland Garros a été proposée ainsi qu'un Tournoi des Familles. Enfin nous avons terminé l'année en proposant pour la première fois une soirée dansante à Dhuizon et quelle réussite !

Pour la saison 2010, le T.C.S.E. espère voir ses équipes aussi performantes dans les compétitions des alentours, mais l'essentiel comme dans tous les sports c'est de donner le meilleur de soi-même. En ce qui concerne nos Tournois, Féminin et Masculin, le Club a décidé de réunir les deux pour en faire un seul et unique qui se déroulera du 12 au 25 Juillet 2010. Le fait de ne plus avoir de tournoi féminin au mois de Septembre nous donnera l'occasion de programmer un tournoi interne à la place de celui-ci.

La Commission Animation, plus dynamique que jamais nous propose de nouvelles dates. Tout d'abord notre traditionnel week-end à Super Lioran les 12-13 et 14 Mars 2010, il sera suivi d'une soirée Couscous à Millancay le 20 Mars. Lors du mois de Juin, la sortie à Roland Garros et le Tournoi des Familles sont reconduits. Enfin notre soirée dansante pour sa 2^{ème} année se déroulera en Octobre comme l'année passée. L'animation est une commission très présente, elle proposera pour 2011 de la nouveauté dans la destination des sorties !

Tout ça pour vous faire comprendre qu'au Tennis Club Sologne des Etangs, que ce soit au niveau de la Compétition ou de l'Animation, on n'est pas prêt de s'ennuyer, mais on compte sur vous tous pour nous rejoindre et faire vivre ce Club qui donne tant aux jeunes de notre communauté de communes.

Aurélien THOMAS, Vice-président

<http://tcssolognedesetangs.free.fr>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les personnes du comité directeur :

Pour la commune de La Marolle en Sologne: Annette Guillet : 02-54-83-68-10

➤ **BASKET BALL CLUB SOLOGNE DES ETANGS**

Cette année, ce club est en sommeil.

A défaut de bénévoles pour l'encadrement et de parents pour accompagner les enfants, la gestion des différentes équipes ne peut plus être assumée.

Rendez-vous à l'année prochaine.

Guillaume GIOT : 02.54.83.65.59

Sonia COLLADO : 02.18.29.30.40

INITIATION A LA GENEALOGIE ET RECHERCHE DES LIENS FAMILIAUX

Nous sommes tous cousins, c'est une certitude. Comment ?
Nous vous engageons à venir le découvrir en nous rejoignant une fois par mois à la Mairie de La Marolle-en-Sologne dans un esprit d'échange, de mise en commun de nos données et de nos recherches.

N'hésitez pas à nous contacter...

- Mme Annie CHESNEAU : 02 54 83 63 11
- Mme Sylviane BERRUE – SIBILUISKY : 02 54 83 70 83

L'été dernier, ce petit groupe de généalogistes a été heureux de vous exposer leur travail. Des liens de famille très lointains ont été découverts entre eux. Lors de cette manifestation, des photos d'école de nos anciens ont été exposées.

Afin de revivre l'ambiance des courses cycliste d'autrefois, les organisateurs lancent un appel aux personnes qui sont en possession de photos de cette époque.
Pour cela, ce serait aimable de déposer vos photos à la mairie, qui seront scannées puis aussitôt restituées à leur propriétaire.
Cette exposition serait faite durant l'été 2010.

L'ESSENTIEL A SAVOIR sur le passage à la Télé tout numérique

Qu'est ce que c'est ?

C'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 / Arte et M6) et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Avantages du numérique :

+ de chaînes : jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites (les chaînes citées ci-dessus en version numérique + 12 nouvelles chaînes nationales) dont certaines en HD (haute définition) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ de qualité : une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Plus de cent pays font de même. En France, la Loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur fixe le cadre juridique permettant à tous les Français d'avoir accès à la télé numérique.

Que va-t-il se passer ?

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel déploie, depuis mars 2005, la TNT sur le territoire français et a pour objectif de couvrir 95 % de la population le 30 novembre 2011. Les émetteurs TNT seront progressivement mis en service.

Pour nous, dans la Région Centre, l'analogique s'arrête le **19 Octobre 2010** pour laisser place au numérique.

Qui est concerné ?

On est concerné si on reçoit sur un poste au moins, la télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure : Trois mois avant la date du passage à la TNT, un panneau d'information va défiler sur les téléviseurs à adapter.

Si on a déjà la TNT, les nouveaux canaux devront être recherchés le jour de l'arrêt de l'analogique.

Ne sont pas concernées, les télévisions équipées d'une parabole, ou reliées à une box ADSL, câbles ou fibre optique.

Que faut-il faire ?

Avant l'arrêt de l'analogique, adaptez les postes qui ne peuvent recevoir les signaux numériques, sinon au passage à la TNT, ils ne recevront plus la télévision.

Le jour de l'arrêt de l'analogique, recherchez à nouveau les chaînes, même si vous recevez la TNT depuis longtemps par l'antenne râteau, car les chaînes TNT changeront de canal pour améliorer leur couverture.

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision : les téléviseurs munis d'une prise péritel peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les télévisions vendues aujourd'hui ont la TNT intégrée.

Dans quelques rares cas, l'antenne devra être réorientée ou changée.

A qui s'adresser ?

Choisissez des professionnels (magasins et antennistes) agréés. Ils ont signé la chartre de confiance « Tous au numérique » et se sont engagés à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

Méfiez-vous du démarchage à domicile.

Il existe des aides financières (selon conditions de ressources) et techniques (mise en service et réglage du poste principal chez les personnes de plus de 70 ans et / ou souffrant d'un handicap > 80 %).

Contacts pour informations :

téléphonez au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Internet : www.tousaunumerique.fr

LE MONOXYDE DE CARBONE EST INODORE MAIS ASPHYXIANT

Pour mémoire :

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz indétectable par nos sens. Il est incolore, inodore et sans saveur. Très toxique, il peut entraîner la mort.

Où peut-on le trouver ?

Le CO est présent dans l'air des locaux, principalement lorsque les appareils de combustion sont mal réglés, que l'évacuation des gaz s'effectue difficilement et / ou que l'aération est insuffisante.

Quels sont les symptômes d'une intoxication ?

Les symptômes peuvent évoquer une simple grippe ou une gastro-entérite (nausées, vomissements, maux de tête, vertiges). Une perte de connaissance, un coma voire le décès, peuvent survenir d'emblée. Il est fréquent qu'une intoxication soit collective (toute une famille, une assemblée..). Le fait que plusieurs personnes aient les mêmes symptômes au même moment doit faire penser à une intoxication au CO.

Quels sont les traitements et personnes à risques ?

Le traitement médical repose en premier lieu sur un apport en oxygène. Cela peut aller de l'oxygénothérapie par masque jusqu'au caisson hyperbare.

Les nourrissons, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes souffrant d'insuffisance respiratoire ou cardio-vasculaires sont des personnes à risque.

Que faire en cas d'intoxications ?

- Ouvrez immédiatement en grand les portes et fenêtres
- Arrêtez si possible les appareils de combustion ou leur alimentation
- Evacuez les lieux avec tous les occupants
- Prévenez les secours.

Les règles d'or de la sécurité

Tous les appareils à combustion (poêle, convecteur, chauffe-eau, chaudière), quel que soit le combustible (charbon, gaz, fioul, bois) doivent faire l'objet d'un entretien ainsi que d'un ramonage par un professionnel qualifié chaque année.

Respectez les consignes d'installation et d'utilisation des appareils, notamment les volumes minimaux à respecter pour les locaux dans lesquels ils sont implantés.

Les grilles d'aération doivent être présentés en nombre suffisant et ne doivent jamais être bouchées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) du Loir et Cher

41 Rue d'Auvergne, 41018 BLOIS Cedex

Tel : 02 54 55 78 79

Courriel : dd41-sante-environnement@sante.gouv.fr

Site Internet : centre.sante.gouv.fr ou www.invs.sante.fr

Les croix de La Marolle

Tout le monde connaît l'expression « Sec comme la croix de La Marolle ». Mais d'où vient cette expression, que signifie-t-elle et tout d'abord, de quelle croix s'agit-il ?

Nous avons le choix, bien qu' il ne reste à La Marolle que 3 croix bien visibles : une sur la place de l'Eglise, une sur la route de Montrieux et une sur la petite route de Villebourgeon, à l'entrée du chemin de l'Epinas. Il y en avait certainement plus autrefois, une sur chaque route à la sortie du village, mais qui maintenant se souvient de leurs emplacements ?



Les « croix de chemins » avaient plusieurs fonctions : elles pouvaient indiquer un carrefour, marquer une limite, désigner une place ou un cimetière. Mais à la campagne leur rôle était avant tout de désigner le point extrême où le curé venait avec les enfants de chœur à la rencontre du convoi funéraire, sur le chemin de la maison du défunt à l'église paroissiale. C'est pourquoi il y avait une croix sur chaque route sortant du village.

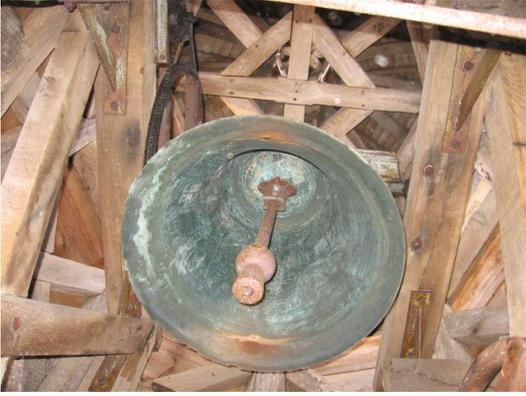
Les croix servaient également de but pour les processions, et notamment pour les Rogations, fête aujourd'hui bien oubliée mais autrefois importante en milieu rural. On les garnissait alors de reposoirs, on les ornait de fleurs et tous les paroissiens, curé en tête, s'y arrêtaient pour y réciter les prières adéquates et y recevoir la bénédiction.



Mais revenons à notre croix de La Marolle, pour laquelle une explication nous a été proposée : la croix serait celle de l'Épinas, car par un phénomène météorologique inexpliqué, elle marque une limite pour les précipitations, pluies d'orage, neige ou grêle, qui s'arrêtent à son pied .Que les pluies viennent du bourg ou de la campagne, la croix est épargnée et a donc gagné sa réputation d'être « sèche » !

Mais peut-être connaissez-vous une autre explication ? Dans ce cas, venez vite nous l'apporter à la mairie, et de même si vous avez des renseignements sur les emplacements et l'histoire des croix existantes et disparues. Merci d'avance à tous !

Claudie AUCANTE



Elles sont revenues..... !

